

Procès-verbal

Séance du conseil de la ville de Macamic tenue le 11 octobre 2005, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Denise Dubois, Éric Poiré, Yvan Verville, Dianne Duchesne et Rock Morin. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard et la secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

Absents : Messieurs Louis Dessureault, Claude Morin et madame Rolande Cloutier-Rossignol.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2005-10-161

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal des sessions du 12 septembre et celui du 26 septembre 2005;
4. Approbation des comptes à payer :
 - a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
 - Au montant de 170 730,08 \$;
 - b) Liste préliminaire à l'émission des chèques au montant de 66 790,26 \$;
 - c) Chèques de paie du mois de septembre 2005 :
 - Paie du 13 septembre 2005 au montant de 15 268,25 \$;
 - Paie du 27 septembre 2005 au montant de 16 844,66 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée de septembre 2005;
7. Dérogation mineure – Monsieur Denis Marion;
8. Villes et villages en santé;
9. Demande d'appui à l'Orchestre Symphonique Régionale;
10. Eau potable :
 - a) Usine de filtration;
 - b) Forage du deuxième puits;
11. Fortin Les Berges
12. Demande de Tembec;
13. Demande du Club Lions de Macamic : Show & Shine 2006;
14. Demande de madame Linda Lafrenière;
15. Rapport des comités;
16. Questions diverses :
 - a) Bibliothèque;
 - b) Règlement concernant les chiens;
 - c) Centre récréatif;
 - d) SADC – Appui aux entreprises en agroalimentaire régionales;
17. Période de questions;

18. Information du directeur général ;
19. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 10 a), 10 b), 14, 15, 16 a), 16 b), 16 c) et 18 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

2005-10-162

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SESSIONS DU 12 SEPTEMBRE ET CELUI DU 26 SEPTEMBRE 2005**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE : Les procès-verbaux du 12 septembre et du 26 septembre 2005 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2005-10-163

4. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE: Les items suivants soient acceptés :

- a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
 - Au montant de 170 730,08 \$;
- b) Liste préliminaire à l'émission des chèques au montant de 66 790,26 \$;
- c) Chèques de paie du mois de septembre 2005 :
 - Paie du 13 septembre 2005 au montant de 15 268,25 \$;
 - Paie du 27 septembre 2005 au montant de 16 844,66 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. **Période de questions**

Aucune question.

6. **Correspondance reçue et envoyée de septembre 2005**

Le secrétaire-trésorier, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de septembre 2005.

2005-10-164

7. **DÉROGATION MINEURE – M. DENIS MARION**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication dans le journal Le Citoyen, édition du 25 septembre 2005, d'une demande de dérogation mineure concernant le 50, 1^{re} Avenue Ouest, propriété de monsieur Denis Marion ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande à des conditions;

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure présentée par monsieur Denis Marion, sur la propriété du 50, 1^{re} Avenue Ouest, Ville de Macamic, soit acceptée de la façon suivante :

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché conditionnellement au respect d'une marge de recul arrière à 12 pieds, dont la superficie totale sera de 419,20 pieds carrés supérieure à la norme ainsi que permettre la hauteur totale de 8,07 pieds supérieure à la norme tel que décrit au tableau 8.1 du règlement No 93-385 de la ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2005-10-165

8. **VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE : La Ville de Macamic désire prendre part, en tant qu'acteur principal de développement au sein de notre collectivité, à une activité de sensibilisation sur le développement des communautés en matière de santé, de bien-être et de qualité de vie;

QUE : Le projet que la municipalité désire présenter est celui de l'aménagement de la cour d'école du Pavillon Tremblay.

Adoptée à l'unanimité.

2005-10-166

9. **DEMANDE D'APPUI À L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE RÉGIONAL**

Attendu que l'Orchestre symphonique régional d'Abitibi-Témiscamingue permet à une quarantaine de musiciens de faire de la musique symphonique (citoyens artistes), puisqu'il y a toujours une dizaine de nouveaux musiciens chaque année, au cours des 20 dernières années, ce sont plus de 220 musiciens et musiciennes qui ont gravité autour de l'OSR;

Attendu que la population est fière de son orchestre. Bon an mal an, autour d'une centaine de personnes font l'acquisition de leur carte de membres mélomanes pour soutenir l'OSR;

Attendu que l'OSR permet aux étudiants en musique de pratiquer dans un grand ensemble;

Attendu que l'OSR a un budget de fonctionnement se chiffrant à plus de 180 000 \$ qui permet :

- La création de 2 emplois et de plusieurs contrats;
- La location de locaux;
- L'achat de fourniture de bureau;
- Des dépenses d'essence pour les nombreux déplacements en voiture;
- Des frais de repas dans les restaurants.

Attendu que l'OSR est le seul organisme régional musical subventionné par le Conseil des arts et des lettres du Québec avec une subvention annuelle du provincial représentant 82 375 \$ par année;

Attendu que l'OSR offre des contrats à certains musiciens et musiciennes permettant de développer des métiers connexes;

Attendu que l'OSR stimule la relève artistique avec la présence d'étudiants en musique;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie l'OSR dans leur démarche afin que soit maintenue la subvention du CALQ à un montant annuel de 82 375 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2005-10-167

11. **FORTIN LES BERGES**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : L'offre de service de Patrick Descarreaux, arpenteur géomètre au montant de 21 600 \$ plus taxes pour le cadastre et le piquetage du projet Fortin Les Berges soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité.

2005-10-168

12. **DEMANDE DE TEMBEC**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie la démarche de Tembec dans le dossier des droits imposés sur le bois d'œuvre résineux, soit :

- La décision du Comité de contestation extraordinaire de l'ALENA, dernière instance possible dans le processus a donné raison au Canada. En refusant de se conformer à cette décision, les États-Unis violent non seulement leur accord avec le Canada, mais ils violent également leurs propres lois.
- C'est maintenant l'industrie du bois d'œuvre résineux qui doit assurer le rôle de défenseur des droits conférés au Canada dans le cadre de l'ALENA. Tous les secteurs économiques canadiens qui exportent aux États-Unis en vertu de l'ALENA sont menacés. Pour cette raison, le gouvernement du Canada doit soutenir financièrement l'industrie du bois d'œuvre résineux pour lui permettre de faire face aux nouvelles manœuvres juridiques entreprises par la coalition américaine du bois d'œuvre.
- Le soutien financier du gouvernement devrait consister en garanties d'emprunts auprès de la Société pour l'expansion des exportations (SEE). La SEE reconnaîtrait nos dépôts comme des comptes débiteurs pour fournir des garanties d'emprunts aux compagnies qui le désireraient. Comme nous recouvrerons un jour ces dépôts, le gouvernement ne prendrait à peu près aucun risque.
- Le gouvernement doit agir immédiatement. L'industrie traverse une période extrêmement difficile et a absolument besoin de nouvelles ressources financières. Pour le gouvernement, c'est MAINTENANT qu'il faut agir.

Adoptée à l'unanimité.

2005-10-169

13. **DEMANDE DU CLUB LIONS DE MACAMIC
SHOW & SHINE 2006**

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Un montant de 5 000 \$ soit inscrit au budget 2006 afin qu'il soit versé au Club Lions de Macamic pour notre contribution financière à l'occasion du Show & Shine pour l'année 2006.

Adoptée à l'unanimité.

16. **Questions diverses :**

2005-10-170

d) **SADC – APPUI AUX ENTREPRISES EN
AGROALIMENTAIRE RÉGIONALES**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic désire manifester son appui aux entreprises en agroalimentaire régionales et exige en tout temps que nos produits régionaux soient disponibles sur les tablettes de nos épiciers pour nos consommateurs.

Adoptée à l'unanimité.

17. **Période de questions**

Aucune question.

Certificat de crédit

Le conseil municipal autorise la dépense de la résolution 2005-10-167, sachant qu'il n'y a pas de crédit disponible.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

2005-10-171

19. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu de lever l'assemblée. Il est 21 h 15.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Daniel Rancourt
Maire